

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2024-33

COMMANDE PUBLIQUE

- **Centre Social Condorcet**
- **Location de bâtiments modulaires**
- **Marché passé avec la société CBS MODULAIRE**

La Ville de Roanne a lancé une nouvelle consultation pour la location de bâtiments modulaires au Centre Social Condorcet.

En effet, suite aux émeutes urbaines survenues entre le 27 juin et le 5 juillet 2023, le bâtiment annexe du Centre Social n'est plus utilisable, ce qui pose des difficultés de fonctionnement, c'est pourquoi il a été décidé d'installer temporairement dans un premier temps un bâtiment modulaire avec sanitaire.

Ce marché a fait l'objet d'une procédure sans publicité conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-1 du Code de la Commande Publique.

L'ordonnance n°2023-872 du 13 septembre 2023 facilite la reconstruction et la réfection des bâtiments dégradés ou détruits au cours des violences urbaines survenues du 27 juin au 5 juillet 2023.

Cette consultation comporte deux tranches et un lot :

- TF : Installation et location des modules,
- TO1 : Location des modules pour 11 mois complémentaires.

Aucune prestation supplémentaire n'était demandée.

Le marché est conclu pour une période de 12 mois pour la tranche ferme. Une période complémentaire de 11 mois pourra être déclenchée avec l'affermissement de la tranche optionnelle 1.

Un mail de consultation a été envoyé le 6 décembre 2023 aux entreprises suivantes :

- ALGECO,
- CBS MODULAIRE.

La remise des plis était fixée au 18 décembre 2023 à 12 heures (date et heure limites).

Au terme de la consultation, 2 candidats ont déposé un pli :

- ALGECO
- CBS MODULAIRE

Les offres ont été analysées en fonction du critère prix (tableau ci-dessous).

	TF	TO1	TOTAL	Note sur 10
CBS	32 350,00 €	16 500,00 €	48 850,00 €	10,00
ALGECO Base marché	86 121,64 €	36 769,92 €	122 891,56 €	3,98
ALGECO Variante éco	64 622,00 €	23 309,00 €	87 931,00 €	5,56

L'offre de l'entreprise CBS MODULAIRE a été classée comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 32 350 € H.T. pour la tranche ferme et de 16 500€ H.T. pour la tranche optionnelle 1.

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise citée ci-dessus ;
- de signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique ;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le **14 FEV, 2024**

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

